

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 22

Votants 26

Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260907-DCM_2026_09_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 07 septembre 2026

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2026

PRESENTS : André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENTS : Florence PICHON, Isabelle ELVINGER, Annabelle BOURGIN, Laurent BRUYERE, Jean-Philippe PELLEGRIN.

POUVOIRS : Florence PICHON à Anna Paola ROYON, Isabelle ELVINGER à Marjorie COMBE, Annabelle BOURGIN à André GACHET, Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER.

SECRETAIRE : Martine MEILLIER.

Délibération n°2026 09 08

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CLIMATISATION AU JARDIN D'ENFANTS : LE JARDIN DES SOURCES.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune souhaite améliorer les conditions d'accueil et de confort des enfants fréquentant le jardin d'enfants : le Jardin des Sources ;

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquents et peuvent affecter les conditions d'accueil des jeunes enfants au sein de la structure ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de mettre en place une solution permettant de maintenir une température adaptée dans les locaux du jardin d'enfants et ainsi de garantir le bien-être et la sécurité des enfants accueillis ;

Considérant que la commune envisage, à ce titre, la réalisation de travaux comprenant l'installation d'un système de climatisation adapté aux locaux du Jardin des sources ;

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier de différents soutiens financiers, notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), d'EDF et de la Région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre des mesures d'accompagnement liées à l'adaptation climatique et à la lutte contre les effets des fortes chaleurs ;

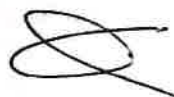
Considérant que le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 40 362,60 euros hors taxes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'installation d'un système de climatisation au sein du jardin d'enfants, destiné à améliorer les conditions d'accueil des enfants et à adapter les locaux aux épisodes de fortes chaleurs à condition qu'il soit subventionné.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), d'EDF et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, notamment dans le cadre des dispositifs de soutien liés à l'adaptation climatique, toute subvention ou participation financière susceptible de contribuer au financement de cette opération.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de demande de subvention, ainsi qu'à signer tout document relatif à ces demandes.
- dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget communal.
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy,
le 08 septembre 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Martine MEILLIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 17.09.2026
Publié ou Notifié
le : 17.09.2026